



Renouvellement titre de sejour

Par Bess

Bonjour,

J'ai une question si quelqu'un peut me répondre s'il vous plaît.

J'ai une visa salarié, sur l'autorisation de travail le salairecest indiqué 3000 euro brut, mais après la période d'essai mon employeur a décidé de diminuer le salaire jusqu'à 2400 euro brut et j'ai accepté sa proposition vu les difficultés financières de l'entreprise.

Je veux savoir est ce que ça peut me causer des problèmes après lorsque je vais déposer un demande de renouvellement de titre de sejour ?

Merci a l'avance.

Par AGeorges

Bonsoir Bess,

La condition salariale pour que votre titre soit renouvelé est que votre salaire brut ne soit pas en-dessous du SMIC.

A fin 2022, le SMIC mensuel brut est un peu inférieur à 1700?.

Donc, avec vos 2.400?, vous ne risquez en principe rien.